RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2012.04.03/215

Approbation de la convention fixant le cadre du Plan Local de Redynamisation initié par le Ministère de la Défense

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil communautaire : 20

3ème séance de l'année 2012

Mercredi 11 avril 2012

L'An Deux Mil Douze, le mercredi 11 avril, à 15 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON *(jusqu'à 15 heures 55)*, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 3 avril 2012.

PRÉSENTS : 14		
M. Éric	JALTON	1er Vice Président
Mme Suzelle	SEVILLE	2ème Vice Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3ème Vice Président
Mme Maguy	CÉLIGNY	5ème Vice Présidente
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Dominique	BIRAS	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Éliane	GIOUGOU	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUËZA	Déléguée Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
M. Patrick	SELLIN	Délégué Communautaire

MANDANTS : 3	*MANDATAIRES : 3*
M. José GUIOLET	Mme Suzelle SÉVILLE
M. Serge NIRELEP	M. Gérard DESTOUCHES
M. Franck PETIT	M. Lambert NOMEL

EXCUSÉS : 2
M. Jacques BANGOU *(jusqu'à 15 heures 55)*
Mme Éliane VESPASIEN

ABSENTS : 1
M. Georges BRÉDENT

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL.*

COURRIER ARRIVÉ LE
26 AVR. 2012
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire du Premier Ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Cap Excellence en date du 19 septembre 2011 autorisant le président à lancer la consultation pour le choix du bureau d'études ou de l'AMO devant accompagner Cap Excellence pour l'harmonisation des projets ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Cap Excellence en date du 16 décembre 2011 autorisant le président à lancer la procédure d'élaboration du Schéma Directeur de Développement Economique de Cap Excellence ;

VU le Livre blanc sur la stratégie de défense et de sécurité nationale ;

VU le projet de convention fixant le cadre du Plan Local de Redynamisation de la Guadeloupe signée entre l'Etat, les villes de Pointe-à-Pitre, des Abymes et de Baie-Mahault, la communauté d'agglomération Cap Excellence, la Région et le Département ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale, décidée par le Président de la République, se traduit par une restructuration très importante de l'implantation territoriale des armées dont, pour la Guadeloupe, la décision de fermer à horizon 2014 le site du 41ème bataillon d'infanterie de marine (BIMA) stationné à Baie-Mahault, au quartier Dugommier.

CONSIDÉRANT que cette cessation d'activité est accompagnée par un Plan Local de Redynamisation (PLR), pour un montant de trois millions d'euros.

Après discussions et échanges de vues :

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – D'approuver le projet de convention fixant le cadre du Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par le Ministère de la Défense et affectant une enveloppe de 138 000€ (CENT TRENTE HUIT MILLE EUROS) à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence tel qu'il est joint à la présente.

ARTICLE 2 – D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur Préfet de la Guadeloupe, à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Président du Conseil Régional de Guadeloupe, à Monsieur le Président du Conseil Général de Guadeloupe, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville de Baie-Mahault ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 26 AVR. 2012

Le Président

Jacques BANGOU

COURRIER ARRIVÉ LE
26 AVR. 2012
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

- Délibération transmise au Préfet de la Guadeloupe, le
- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le 26 AVR. 2012
- Délibération transmise à Monsieur le Président du Conseil Régional de Guadeloupe, le
- Délibération transmise à Monsieur le Président du Conseil Général de Guadeloupe, le
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, le

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DE LA GUADELOUPE

2012 – 2015

Version V7 – 16 février 2012

VERSION PROJET

COURRIER ARRIVÉ
2 6 AVR. 2012
S/PREFECTURE DE POINTE-

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE RÉGION
GUADELOUPE

SOMMAIRE

CONVENTION ETAT, COLLECTIVITES TERRITORIALES, PARTENAIRES 3
2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL 8
Diagnostic socio-économique du territoire 8
Pistes de redynamisation pour le territoire 9
3. TABLEAU DES CO-FINANCEMENTS (€) 11
4. FICHES ACTION DE CHAQUE PROJET DU PLR GUADELOUPE 12
Axe 1 : Soutenir les filières à potentiel 12
Axe 2 : Favoriser une gouvernance globale et cohérente à l'échelle de l'Agglomération 25

CONVENTION ETAT, COLLECTIVITES TERRITORIALES, PARTENAIRES

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DE LA GUADELOUPE

ENTRE :

L'Etat représenté par le préfet de la région Guadeloupe, Monsieur Amaury de Saint-Quentin
La ville de Pointe-à-Pitre, représentée par xxx
La ville des Abymes, représentée par xxx
La ville de Baie-Mahault, représentée par xxx
La communauté d'agglomérations Cap Excellence, représentée par xxx
Le conseil régional de Guadeloupe représenté par xxx
Le conseil général de Guadeloupe représenté par xxx

VU la circulaire du Premier Ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;
VU le Livre blanc sur la stratégie de défense et de sécurité nationale ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2335-2 ;
VU la délibération de la ville de Pointe-à-Pitre en date du JJ mois 2012, autorisant son représentant à signer le plan local de redynamisation de la Guadeloupe ;
VU la délibération de la ville des Abymes en date du JJ mois 2012, autorisant son représentant à signer le plan local de redynamisation de la Guadeloupe ;
VU la délibération de la ville de Baie-Mahault en date du JJ mois 2012, autorisant son représentant à signer le plan local de redynamisation de la Guadeloupe ;
VU la délibération de la communauté d'agglomération Cap Excellence en date du JJ mois 2012, autorisant son représentant à signer le plan local de redynamisation de la Guadeloupe ;
VU la délibération du conseil régional de la Guadeloupe en date du JJ mois 2012, autorisant son représentant à signer le plan local de redynamisation de la Guadeloupe ;
VU la délibération du conseil général de la Guadeloupe en date du JJ mois 2012, autorisant son représentant à signer le plan local de redynamisation de la Guadeloupe ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du plan

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale décidée par le Président de la République se traduit par une restructuration très importante de l'implantation territoriale des armées. Dans le cadre de la réforme de modernisation (RGPP – Livre blanc), initiée par le gouvernement, le ministère de la Défense a décidé de fermer à horizon 2014 le site du 41e bataillon d'infanterie de marine (BIMA) stationné à Baie-Mahault, au quartier Dugommier.
Cette fermeture concerne 287 personnes. Toutefois, l'emprise du site n'est pas libérée mais est transférée à la gendarmerie et les capacités d'accueil des volontaires stagiaires du SMA devrait passer des 450 places actuelles à 920 places pour l'horizon 2013.

Cette cessation d'activité est accompagnée par un plan local de redynamisation (PLR), pour un montant de trois millions d'euros.

Article 2 – Objectif retenu

L'effort doit porter sur la revitalisation du tissu socio-économique et la création d'emplois en cohérence avec la Guadeloupe dans son ensemble.
En compensation des emplois supprimés par la fermeture du site du 41e BIMA, les efforts des différentes parties signataires du présent plan local de redynamisation seront prioritairement axés sur la création d'activités économiques génératrices d'emplois.

Article 3 – Périmètre retenu

Le périmètre retenu comprend les communes, qui se sont unies dans le cadre de leur réflexion relative au développement économique du territoire :

- Pointe-à-Pitre
- Les Abymes
- Baie-Mahault

Ainsi que la communauté d'agglomération Cap Excellence.

Ceci dans une réflexion élargie à l'ensemble du territoire et bassin d'emploi de la Guadeloupe.

Article 4 – Durée

La durée du PLR est de trois ans, à compter de la date de signature. Le PLR peut être prolongé une fois sur une période de deux ans maximum. Le principe général de prolongation s'applique aux fiches action.

Article 5 – Contributions financières

Les parties signataires au PLR contribuent au financement des actions :

- Etat
- Ville de Pointe à Pitre

- Ville des Abymes
- Ville de Baie-Mahault
- Communauté d'agglomération Cap Excellence
- Conseil régional de Guadeloupe
- Conseil général de Guadeloupe

Article 6 – Comité de site et gouvernance du plan local de redynamisation

Le comité de site de Défense est en charge du pilotage de la mise en œuvre et du suivi de l'exécution du présent plan local de redynamisation.

Il s'appuie, pour sa mise en œuvre, sur les différentes collectivités signataires, qui peuvent assurer un rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée et de pilotage des différents prestataires publics ou privés, concourant à la réalisation des actions.

Article 7 – Evaluation

Une évaluation du PLR sera effectuée une fois par an par le comité de site chargé du pilotage et du suivi du plan, sur la base des indicateurs de résultats et d'évaluation quantitatifs et qualitatifs mis en place et précisés dans le cadre de chacune des fiches action. Une attention particulière sera accordée au :

- nombre d'emplois créés ou maintenus sur le périmètre du plan ;
- nombre d'entreprises maintenues, implantées ou développées sur le périmètre du plan ;
- suivi des projets développés.

La préfecture de région établira, à l'issue des réunions d'évaluation, un rapport de gestion sur l'état d'avancement des projets inscrits au PLR, identifiera les difficultés éventuellement rencontrées et proposera des mesures correctrices le cas échéant.

Fait à Basse Terre, ***le*** XX février 2012

En présence de (Monsieur / Madame le Ministre de xxx, le Secrétaire d'Etat xxx…) :

Signataires

Préfecture de la région Guadeloupe

Ville de Pointe-à-Pitre

Conseil général de la Guadeloupe

Conseil régional de la Guadeloupe

Ville des Abymes

Communauté d'agglomération
Cap Excellence

Ville de Baie-Mahault

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Afin de préparer la recherche et la mise en forme des éléments nécessaires à l'élaboration du plan local de redynamisation (PLR), le ministère de la Défense a sollicité le concours d'un cabinet prestataire. La mission confiée au cabinet a eu pour principaux objectifs de définir des pistes de redynamisation du territoire et de création d'emplois s'insérant dans une stratégie globale et de dynamiser les actions de développement du territoire menées par les acteurs économiques, par le biais des prestations suivantes :

- Un diagnostic socio-économique
- Un bilan de l'attractivité du territoire
- Un état des lieux et une étude prospective des filières en place et porteuses
- L'élaboration d'une feuille de route

Ce travail a permis de mettre en exergue les éléments suivants :

Diagnostic socio-économique du territoire

La Guadeloupe dispose d'un positionnement géostratégique au sein des Caraïbes et de filières porteuses sur lesquelles elle peut s'appuyer pour développer son attractivité économique et touristique.

Parmi ces filières, le tourisme guadeloupéen, ressource potentielle majeure, souffre de nombreuses carences : un déficit d'infrastructures dans le secteur du nautisme, une clientèle essentiellement métropolitaine et des difficultés pour capter les touristes (seulement 2,5% de la fréquentation totale caribéenne).
Le développement du tourisme est menacé par l'offre développée par les îles avoisinantes plus compétitive et par l'image de la Guadeloupe écornée par des mouvements sociaux.

L'économie Guadeloupéenne présente aussi plusieurs faiblesses économiques structurelles : un taux de chômage élevé, des transports publics peu développés, une absence de compétence managériale des cadres, un secteur secondaire en ralentissement et un secteur primaire en difficulté.

L'économie est par ailleurs menacée par un déficit d'investissement et d'attractivité économique du territoire, une diminution de la commande publique et une fuite des cerveaux. La Guadeloupe a ainsi pour principal enjeu de développer une véritable économie endogène, créant une dynamique d'activités et d'emplois sur le long terme, en s'appuyant notamment sur des filières porteuses.

Plusieurs opportunités s'offrent à la Guadeloupe et constituent de vrais leviers de dynamisation :

- de l'économie et de l'emploi :
    - Des créations d'activités permettant de générer de nouveaux emplois

VERSION PROJET

- Du foncier disponible
- Des projets d'envergure de rapprochement Université/Entreprises sur des secteurs innovants
- Des filières à potentiels qu'il convient de soutenir : le tourisme et le nautisme, les services à la personne et aux entreprises ; ainsi que des filières en diversification : les éco-activités et l'agro-alimentaire

- et du territoire et du tourisme local
  - Un potentiel touristique important (17,6 millions de touristes dans la Caraïbe en 2009)
  - Un tourisme de croisière en pleine croissance notamment avec l'arrivée de nouveaux bateaux
  - Un littoral nord à exploiter

Avec une population jeune et un territoire doté des principales infrastructures (aéroport, port autonome, route), la Guadeloupe recèle ainsi de nombreux atouts sur lesquels il convient de capitaliser. Une stratégie d'ensemble permettrait de mettre à profit ce potentiel économique et de déployer un panel d'actions cohérentes sur un périmètre élargi et sur des fondements durables.

Pistes de redynamisation pour le territoire

Afin de tirer profit de ses atouts tout en répondant aux diverses carences relevées sur le territoire, 2 orientations ont été préconisées :

- **Définir des pistes de redynamisation du territoire et de création d'emplois s'insérant dans une stratégie globale**
- **Dynamiser les actions de développement du territoire menées par les acteurs économiques**

Ces deux ambitions doivent répondre aux besoins du territoire de la Guadeloupe :
- Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire
- Structurer et soutenir les filières porteuses
- Favoriser la R&D et le rapprochement entre le monde de l'université et celui de l'entreprise
- Encourager les projets créateurs d'emploi en favorisant le développement d'une économie endogène
- Offrir aux acteurs économiques de véritables « pôles attractifs »

Le PLR de la Guadeloupe se décline en deux axes de travail permettant de concrétiser ces ambitions pour le territoire :
1. Soutenir les filières à potentiel

VERSION PROJET

2. Favoriser une gouvernance globale et cohérente à l'échelle de l'agglomération

Ces axes se déclinent en quatre actions opérationnelles dont le contenu, le financement et le fonctionnement font l'objet du présent PLR.
Ceux-ci sont présentés en annexe sous forme de fiches action et organisés comme suit :

AXE 1- Soutenir les filières à potentiel

- Action 1.1 : TAONABA, Maison de la Mangrove : développement d'une offre et de métiers éco-tourisme
- Action 1.2 : Halte Plaisance : accueil des plaisanciers et développement de l'attractivité nautique orienté vers la façade nord Caraïbes / Renforcement de l'insertion vers les métiers du nautisme
- Action 1.3 : Village de pêcheurs Lauricisque : Création d'un village d'artisans/pêcheurs et développement d'un programme et d'infrastructures de transformation des produits de la mer

AXE 2 – Favoriser une gouvernance globale et cohérente à l'échelle de l'Agglomération

- Action 2.1 : Acquisition d'un projet de développement global cohérent au service du dynamisme économique du territoire de l'Agglomération

VERSION PROJET

3. TABLEAU DES CO-FINANCEMENTS (€)

en €		Coût		Etat PLR	dont FRED	dont FEI	Ville des Abymes		Ville de Baie-Mahault		Ville de Pointe-à-Pitre		Conseil Régional de Guadeloupe		Communauté d'Agglomération Cap Excellence		Europe (FEDER, FEP)		Conseil Général de Guadeloupe		Etat (DEAL)	
AXE 1 : Soutenir les filières à potentiel																						
1.1	Taonaba (Abymes)	5 240 381	19%	1 000 000			25%	1 310 095		0		0	19%	1 000 000		0	37%	1 930 286		0		0
1.2	Halte Plaisance Baie-Mahault	3 038 000	46%	1 400 000				0	37%	1 121 540		0		0		0	17%	516 460		0		0
1.3	Village de pêcheur de Lauricisque	5 176 420	9%	462 000				0		0	21%	1 076 376	21%	1 091 036		0	19%	976 777	30%	1 570 231		0
AXE 2 : Favoriser une gouvernance globale et cohérente à l'échelle de l'Agglomération																						
2.1	Projet de développement CapExcellence	340 000	41%	138 000				0		0		0		0	20%	68 000	16%	54 000			24%	80 000
TOTAL		13 794 801	22%	3 000 000				1 310 095		1 121 540		1 076 376		2 091 036		68 000		3 477 523		1 570 231		80 000

RSION PROJET

4. FICHES ACTION DE CHAQUE PROJET DU PLR GUADELOUPE

Axe 1 :
Soutenir les filières à potentiel

VERSION PROJET

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR)
GUADELOUPE

OBJECTIF N°1 : SOUTENIR LES FILIERES A POTENTIEL

N° OBJECTIF : 1	**PROJET D'AMENAGEMENT ECOTOURISTIQUE DU CANAL BELLE-PLAINE AUX ABYMES (dit PROJET TAONABA)**
N° FICHE ACTION : 1	

1. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diagnostic - constat

Le littoral de la ville des Abymes se caractérise par une zone humide dont l'importance et la richesse écologique sont reconnues au niveau national et international : zone cœur du Parc National, zone RAMSAR[1], réserve mondiale de biosphère.

Jouxtant cet espace naturel, le lieu dit Belle-Plaine, constitue l'un des derniers bastions de l'agriculture des Abymes. On y trouve aussi bien les vestiges de l'économie de plantation (canne, banane), que les pratiques patrimoniales de culture en symbiose avec le milieu naturel (madère en sous bois, cresson dans les sources).

Consciente de la richesse de ce patrimoine, la ville des Abymes a lancé l'opération d'aménagement écotouristique et de valorisation de la zone de Belle-Plaine, dénommée projet TAONABA[2].

Description de l'action

Le site écotouristique de TAONABA est positionné le long du canal Belle-Plaine, seul axe de communication de la plaine abymienne avec la mer, **et organisé en deux pôles d'aménagement** : un pôle accueil et un pôle muséal.

---

1 **Convention de Ramsar** : traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, visant à enrayer la dégradation et la perte de zones humides, aujourd'hui et demain, en reconnaissant les fonctions écologiques fondamentales de celles-ci ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative

2 **TAONABA** : terme amérindien désignant la zone humide

POLE ACCUEIL

Porte d'entrée du site situé au début du canal, a proximité des principaux axes

POLE MUSEAL

Poste avancée situé en bordure de zone humide, il recevra l'exposition permanente

Ces deux pôles sont doublement reliés, d'une part par un sentier pédestre et cyclable longeant le canal à travers les terres agricoles, et d'autre part par la liaison aquatique constituée par le cours d'eau.

Parallèlement, la ville développe un projet de territoire qui a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs de la zone autour d'un projet commun, pour faire naître des activités écotouristiques privées complémentaires.

Ainsi l'ensemble des composantes de ce projet en font un **véritable projet de développement durable**, répondant aussi bien aux intérêts économiques, que sociaux et environnementaux du territoire.

Résultats attendus

Cet outil pédagogique, de connaissances et de mise en valeur des milieux humides littoraux des Abymes, a un triple objectif :

1. contribuer à la préservation de ces écosystèmes remarquables
2. être le moteur de l'activité touristique des Abymes
3. améliorer les conditions sociales de la population de Belle-Plaine, par le développement d'activités économiques génératrices d'emplois

L'analyse du potentiel économique du site a révélé trois axes principaux d'activités potentielles, soit trois types de public cible :

- **une base de recherche scientifique** sur les milieux humides telle que la mangrove, à destinations des chercheurs et étudiants,
- **une offre éducative**, en priorité à destination des scolaires, leur permettant une découverte ludique mais scientifique de ces écosystèmes
- **une offre touristique grand public**, pour les visiteurs locaux et les touristes, proposant une diversité d'activité d'intérieur et de plein air, à la fois pédagogique, ludique et innovante par

rapport aux prestations déjà existantes en Guadeloupe

Concernant les **emplois directement liés à la structure de gestion** et au pôle écotouristique, on peut envisager de l'ordre d'**une vingtaine d'emplois à l'ouverture** et une trentaine à moyen terme. A savoir :

- 7 emplois liés au restaurant - 3 à 5 emplois d'animateurs nature/ agriculture - 1 à 2 responsables de la base nautique - 4 à 8 « transporteurs » (barques et charrettes)	- 4 à 5 administratifs - 3 responsables de sécurité (gardes) - 3 employés pour la boutique et la billetterie

L'hypothèse de fréquentation au démarrage étant estimée à 30 000 visiteurs, puis 50 000 à moyens terme, il faut y ajouter les emplois et bénéfices économiques indirects :

- pour les agriculteurs de Belle-Plaine : vente de leurs produits au marché, dans les carbets, au restaurant
- pour les propriétaires de restaurant, table et chambre d'hôtes, gîtes, camping envisagés à proximité

En effet, **plusieurs activités privées pourront se développer en périphérie immédiate** (porteurs de projet déjà identifiés) :

- une exploitation apicole ouverte au public
- un atelier pédagogique d'agriculture biologique et traditionnelle (animé par un jeune agriculteur)
- au moins deux gîtes et chambres d'hôtes
- au moins deux restaurants
- un espace de découverte, de loisir et de détente autour du jardinage biologique
- une entreprise d'insertion formant à l'agriculture biologique et aux métiers du jardin, de l'agro-transformation, et de l'élevage
- un camping (sur une exploitation agricole)
- un chantier associatif de construction de canots traditionnels
- des ateliers pédagogiques de découverte de la zone humide à destination des scolaires (réalisés par une association)
- une station scientifique

Il est à noter que la collectivité exclut une gestion en régie de l'aménagement. Les emplois créés ne seront donc pas communaux.

2. *GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION*

Maître d'ouvrage/ gouvernance/ management de l'action

Le maître d'ouvrage est la ville des Abymes, et pour effectuer les travaux d'aménagement, une convention de mandat a été établie avec la SEMAG en décembre 1997.

Un comité de pilotage composé des partenaires institutionnels, des élus, des propriétaires fonciers riverains, de représentants des agriculteurs, et de scientifiques, assure le suivi des opérations.

Parallèlement à ce comité de pilotage, **trois commissions de suivi** (ou groupes de travail thématique) ont été mises en place pour encadrer la démarche de territoire mise en place sur la zone de projet.

En outre, **un comité scientifique** composé de spécialistes locaux dans les différents domaines concernant le projet (naturalistes, biologistes, historiens …) a été créé afin de valider les contenus muséographiques. Il est également consulté en cas de besoin d'un avis scientifique sur les aménagements prévus.

Egalement, un **comité technique**, constitué par l'élue pilote et les techniciens de la ville, de la SEMAG et des institutions partenaires, auxquels s'ajoutent les maîtres d'œuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage, et des scientifiques, analyse les avancées et orientations du projet en amont du comité

de pilotage.

Partenaires
Les partenaires du projet sont les membres des comités de pilotage, scientifiques et technique.

Début de l'opération
L'opération TAONABA a été scindée en trois tranches financières et opérationnelles. La première et la deuxième tranche sont achevées. Elles ont permis de réaliser le bâtiment muséographique et ses alentours, de curer le canal pour lui rendre sa navigabilité, et de réaliser les études de conception muséographique. La troisième tranche comporte une phase étude actuellement en cours, et une phase travaux qui doit démarrer en 2012 pour créer notamment dans, et autour du bâtiment : les aménagements des espaces d'accueil, un entier de découverte, la muséographie, l'électrification et l'alimentation en eau, etc… C'est la phase travaux de la tranche 3 qui est l'objet de la présente demande de financement sur 2012 - 2013.

Délai de réalisation
Travaux tranche 3 sur 2012 – 2013. L'ouverture du site au public est prévue à partir de fin 2012 – début 2013

Service Instructeur / Certificateur	**DREAL**

3. *PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION*

TAONABA (Les Abymes)	**Financement €**	**%**
ETAT PLR	1 000 000 €	19%
Ville des Abymes	1 310 095 €	25%
Conseil Régional	1 000 000 €	19%
Europe (FEDER)	1 930 286 €	18,5%
Coût TOTAL	**5 240 381 €**	**100%**

Echéancier prévisionnel de consommation des crédits PLR		
2012	**40 %**	400 000
2013	**60 %**	600 000

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR)
GUADELOUPE

OBJECTIF N°1 : SOUTENIR LES FILIERES A POTENTIEL

AXE N°: **1**	**Halte plaisance pour développer l'attractivité nautique sur la côte Nord-Caraïbes et renforcer l'insertion vers les métiers du nautisme.**
N° FICHE ACTION : **2**	

1. *DESCRIPTIF DE L'ACTION*

Diagnostic - constat

Le territoire de Baie-Mahault s'ouvre sur les plans d'eau calmes du Grand-Cul-de-sac Marin. Il invite :

- à la halte plaisance (accueil des plaisanciers et développement de l'attractivité nautique Nord Caraïbes).
- au renforcement de l'insertion vers les métiers du nautisme (accueil, services, petite maintenance).

Descriptif de l'action

Dans le cadre de sa politique d'aménagement durable du territoire et d'ouverture de sa façade maritime vers la Ville, Baie-Mahault a engagé les études d'aménagement de sa frange littorale urbaine, qui s'étend du quartier d'habitat de Fonds Richer à la zone de loisirs de la Pointe Madeleine, via le port équivalent du centre bourg communal.

Le programme d'aménagement consiste à créer un véritable port urbain, offrant aux embarcations un tirant d'eau acceptable, des postes à quai équipés, des superstructures adaptées aux besoins des usagers et un poste de distribution de carburant détaxé.

Ce programme se décline comme suit :

- Une zone pêche : 3 appontements flottants, espaces de vente et espaces techniques (glace et entreposage)
- Une zone plaisance : des appontements et un bâtiment (capitainerie ou club-house)
- Un débarcadère destiné aux vedettes passagers et un bâtiment induit pour cette activité
- Un cheminement piéton qualitatif desservant l'ensemble des espaces

En particulier :

- Le prolongement du cheminement piétonnier du cimetière vers le bourg
- L'équipement d'un plan d'eau de cinq appontements pour la plaisance et l'activité des pêcheurs (aire et cale de halage)
- La reconfiguration du ponton en béton et le paysagement de la berge pour les circuits de

visite du Grand Cul-de-sac Marin et ses îlets.

Résultats attendus

Le projet du littoral permet :

- de créer une halte plaisance,
- la valorisation touristique du littoral.

Il permet par ailleurs :

- Mener le projet de développement durable intégré pour le Bourg de Baie-Mahault à partir de la reconquête de sa frange littorale urbaine
- Valoriser et protéger un site exceptionnel, vitrine du Grand Cul de Sac Marin
- Sécuriser les activités nautiques de pêche et de plaisance
- Participer au développement économique en développant la pêche, l'activité touristique et la pratique de la plaisance, génératrices d'emplois et d'animations au centre bourg.

En matière de création d'emploi l'opération devrait permettre de créer :

- **emplois privés : 30 en 2012** et **100 en 2013** (métiers de la restauration, éducateurs sportifs, guides, skippers, agents d'entretien, paysagistes, maître-nageur, artisanat d'art)
- **emplois publics : 5 en 2012** et **10 en 2013** (agent de port, agents de sécurité, gardes du littoral)

Il existe également une **soixantaine** d'emplois privés sur la zone qu'il s'agit de maintenir et de conforter par la création de cet équipement :

- Association Guadeloupéenne de ski nautique (AGSN),
- Domaine de Birmingham,
- Entreprise d'insertion PAIE 2002,
- Sports et Sciences (Kayak)
- Centre équestre,
- Ball Trap,
- Association des agriculteurs (table d'hôte) …

2. *GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION*

Maitre d'ouvrage

- ***Mairie de Baie-Mahault***

Partenaires

- Entreprise TIG / Entreprise SGB

Début de l'opération

- 1er semestre 2012
- 6 mois de procédure : appel d'offres, études…
- Durée des travaux : 9 mois

Délai de réalisation

- 2 ans
- Fin des travaux : 2013

Indicateurs de suivi qualitatifs / quantitatifs

- **Activités créées** (par type (public ou privé), entreprises et/ou association créées)
- **Emplois créés et à maintenir :** (insertion, accords de partenariat et/ou de branches, accord étudiants, partenaires de la zone).
- **Nombre d'usagers** (clients, touristes)
- **Impact sur les zones :**
  1. de la zone de mangrove (création de points d'évaluation du respect de la zone : propreté, espaces verts non altérés, etc..),
  2. du centre ville (entreprises et associations créées),
  3. adéquation avec les différents schémas (PLU, SAR, Schéma Départemental des Ports

Objectifs chiffrés :

- Création d'emplois (cf. ci-dessus)
- Nombre d'intervenants issus des entreprises impliquées dans la formation et l'entreprise d'insertion (PAIE 2002) : 40
- Nombre d'accords de partenariats d'entreprises et/ou de branches professionnelles : 15
- Nombre d'étudiants inscrits dans l'option « opération nautiques »
- (Chiffres Lycée Technique de Baimbridge) : 50 à 3 ans

Service Instructeur / Certificateur	**DREAL**

3. *PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION*

Halte Plaisance Baie-Mahault	**Financement €**	**%**
ETAT PLR	1 400 000 €	46%
Ville de Baie-Mahault	1 121 540 €	37%
Europe (FEDER-FEP)	516 460 €	17%
Coût TOTAL	**3 038 000 €**	**100%**

Echéancier prévisionnel de consommation des crédits PLR		
2012	**40 %**	560 000
2013	**60 %**	840 000

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR)
GUADELOUPE

OBJECTIF N°1 : SOUTENIR LES FILIERES A POTENTIEL

AXE N°: 1	**REDYNAMISATION ECONOMIQUE DE L'ESPACE PORTUAIRE DE LAURICISQUE** **Création d'un village d'artisans / pêcheurs et développement d'un programme d'infrastructures de transformation des produits de la mer**
N° FICHE ACTION : ***3***	

1. *DESCRIPTIF DE L'ACTION*

Diagnostic – constat

Le quartier de Lauricisque est une « ville » dans la ville. Avec près de 5000 habitants, ce bout de territoire urbain constitue une bonne part de l'âme de Pointe-à-Pitre, sur le plan humain, mais surtout en ce qui concerne le potentiel de développement économique endogène.

Malgré sa qualification de « ZUS », la zone possède un terreau d'acteurs économiques important, en particulier sur l'espace portuaire, lieu d'attractivité prioritaire du quartier. L'animation quotidienne s'effectue autour du bassin de mouillage, lieu où beaucoup de métiers sont présents :

- Pêcheurs
- Mareyeurs
- Ecailleurs
- Réparateurs navals
- Restaurateurs, bars (Lewoz Kafe, et l'emblématique DOLMAR)

Cependant, cet enchevêtrement des activités et des hommes ne permet d'asseoir un véritable développement économique sur la durée, tant les infrastructures basiques d'aménagement sont absentes. Souvent qualifié de zone insalubre, tout effet moteur pour un développement endogène ne peut sainement s'établir pour les générations futures sur cet espace portuaire du quartier de Lauricisque….

Description de l'action

Face à ce diagnostic, l'ambition de la ville de Pointe-à-Pitre est d'apporter une réponse transversale au quartier en réalisant un projet de restructuration de l'espace portuaire de Lauricisque. Celui-ci se décompose en trois phases (cf doc joint) :

- L'esplanade du port, situé en interface directe avec la ville, comprend la réalisation d'un marché aux poissons, d'une zone artisanale, d'une station navette et d'un bord à quai permettant le transport de personnes.

- Le village de pêcheurs, sera la zone technique, ou toutes les activités liées à la pêche seront regroupées, mais aussi le développement d'activités nouvelles et innovantes liées à la réparation navale et au stockage d'embarcations motorisées (port à sec)

- La base nautique et de loisirs (dominante voile légère et traditionnelle) : il s'agit de remettre sur pied l'ancienne école de voile de la ville de Pointe-à-Pitre, en y domiciliant également le pôle de la ligue, et le comité guadeloupéen de voile traditionnelle. Ce dernier projet prend tout son sens dans cette zone urbaine sensible, où l'inactivité des jeunes est une donnée constante.

Les travaux portent sur des travaux d'infrastructures et de bâtiments, ces derniers devant abriter les micro-activités liées à la mer : ateliers de réparation, marché aux poissons, locaux commerciaux pour de l'artisanat.

Les travaux VRD sont nécessaires et coûteux car la qualité du sol de Lauricisque est très mauvaise et nécessite de sortir des plateformes de construction au-dessus de la côte de submersion marine.

Résultats attendus

- Nouvel essor économique
- Dynamique pilote sur le territoire : effet « boule de neige »
- Formalisation des métiers et inscription de ceux-ci dans une démarche légale
- Insertion des jeunes sur les chantiers en phase travaux (10% a minima conformément aux obligations ANRU) et appui à la pérennisation des métiers appris
- Création de micro activités sur la zone technique : pour les antifoulling des bateaux, réparateurs de moteurs hors bords, gestion du port à sec de 16 unités
- Création de micro activités au sein de la zone artisanale : commerces en lien avec les besoins du port
- **La création d'une vingtaine d'emplois** est attendue en phase terminale d'opération

2. *GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION*

Maîtres d'ouvrage / gouvernance / management de l'action

La ville de Pointe-à-Pitre est maître d'ouvrage de cet espace (mandataire: SEMSAMAR), limitrophe à la domanialité du conseil général ; au-delà du partenariat initié avec le tissu associatif local, il est prévu qu'une délégation de service public soit lancée lors des phases opérationnelles.

Partenaires

Conseil général, conseil régional, Europe, ANRU, tissu associatif local (CDMPPL, GEDAL)

Début de l'opération
Phase études sont lancées et les concertations depuis 2010 ;

Délai de réalisation
Phase études et concertations : 2010 - 2011 ; phase opérationnelle : 2012 - 2013

Indicateurs de suivi qualitatifs / quantitatifs
• Nombre d'emploi créés (20 – cf. ci-dessus)) • Nombre d'activités créés : 5 ; • Nombre d'activités légalisés : 20 ; • Nombre de jeunes en insertion :10 ; • Nombre de jeunes en CDD – CDI : au moins 10.000 heures d'insertion, soit environ 6 ETP.

Service Instructeur / Certificateur	**DREAL**

3. *PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION*

Village de pêcheurs de Lauricisque	Financement €	%
ETAT PLR	462 000 €	9%
Ville de Pointe à Pitre	1 076 376 €	21%
Conseil Régional	1 091 036 €	21%
Europe (FEDER-FEP)	976 777 €	19%
Conseil Général	1 570 231 €	30%
Coût TOTAL	**5 176 420 €**	**100%**

Echéancier prévisionnel - financement PLR(€)				
Action	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
Etudes	23 100	46 200	46 200	**115 500**
Travaux	32 340	231 000	83160	**346 500**
TOTAL	55 440	277 200	129 360	**462 000**

Axe 2 :
Favoriser une gouvernance globale et cohérente à l'échelle de l'Agglomération

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR)
GUADELOUPE

OBJECTIF N°2 : FAVORISER LA GOUVERNANCE GLOBALE ET COHERENTE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

AXE N°: 2	MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE DYNAMISATION ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION CENTRE
N° FICHE ACTION : 1	

1. *DESCRIPTIF DE L'ACTION*

Diagnostic – constat

La communauté d'agglomération Cap Excellence regroupe actuellement les communes suivantes : Pointe-à-Pitre et Les Abymes. Elle fait partie du bassin d'activité, d'habitat et d'emploi le plus dense du département et dont on peut noter les caractéristiques à travers les données statistiques issues de l'unité urbaine « Pointe-à-Pitre-Les Abymes » définie par l'INSEE. Cette dernière, outre ces deux communes, comprend les communes suivantes : Baie-Mahault, Gosier, Goyave, Lamentin, Petit-Bourg. Elle présente au recensement de 2008 une population de 178 631 personnes (76 486 pour Pointe-à-Pitre et Les Abymes) ; 73 645 emplois (36 078 pour Pointe-à-Pitre et Les Abymes), soit un peu plus de 58% des emplois du département (125 194) ; 27 252 établissements actifs (11 916 pour Pointe-à-Pitre et les Abymes), soit un peu plus de 50% des établissements actifs du département (54 038).

Le développement économique de cette agglomération, depuis le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de 1976, n'a pas connu de nette structuration. C'est en fonction d'une polarisation accrue des activités au sein de ce bassin d'emploi que les initiatives d'implantation se font jour, au détriment d'autres parties du territoire. Ce constat est partagé par les conclusions du SRDE (schéma régional de développement économique) élaboré par le conseil régional en 2005. Ce document d'orientations a notamment mis en avant les très nettes **disparités dans la répartition de l'activité économique** sur le territoire de la Guadeloupe continentale d'une part et celui des îles de l'archipel de l'autre.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération Cap Excellence souhaite mettre en œuvre des outils de gestion du territoire dans un souci de cohérence et d'harmonisation territoriales par le biais notamment du schéma de cohérence territorial (SCOT - échéance 2014) mais également et de façon plus immédiate, avec la mise en œuvre, dès 2011, d'une cellule d'harmonisation des projets ayant un impact économique puis, dès 2012, de son schéma directeur de développement économique.

La cellule d'harmonisation doit favoriser le croisement et la coordination des informations relatives aux projets ayant un impact économique ;

Le schéma directeur de développement économique permettra de mieux structurer le potentiel de développement de cette « agglomération centre » de Guadeloupe au travers :

- De la détermination de ses prospectives économiques ;
- De la définition d'un schéma de cohérence des espaces d'activités.

Description de l'action

L'action consiste, d'une part, en la mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'appui à l'animation de la cellule d'harmonisation des projets ayant un impact économique et, d'autre part, à la réalisation du schéma directeur de développement économique de la communauté d'agglomération Cap Excellence.

I. Contenu de la mission d'AMO harmonisation des projets :

Phase 1 : DIAGNOSTIC

- Recensement des différents projets et des opérateurs désignés

  (Syndicat mixte des transports ; ville des Abymes ; ville de Pointe-à-Pitre ; ville Baie-Mahault ; ville du Gosier ; syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe ; les bailleurs sociaux et aménageurs : SIKOA, SEMSAMAR, SIG, SEMAG) ; France Télécom ; WSG (opérateur du cable) ; chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe ; conseil régional ; conseil général) ;

  Cette liste n'étant pas exhaustive, elle devra être complétée en intégrant tout porteur de projets dont le contenu présentera un impact sur l'environnement du périmètre ci-dessus défini (impact, urbain, économique, environnemental...etc.)

- Répertoire et organisation des données relatives aux études et opérations concernées dans le but de réaliser le système d'information géographique (SIG) de Cap Excellence (base de données et cartographie qui soient compatibles avec « MAP info ») ;

- Mise au point d'un système d'évaluation mettant en exergue des problématiques à traiter propres à chaque opération.

Phase 2 : SYNTHESE ET SUIVI

- Synthèse et classification des informations collectées ;
- Mise au point de critère d'évaluation d'harmonisation ;
- Proposition d'outils de suivi.

Phase 3 : HARMONISATION ET COORDINATION DES PROJETS

- Mise en exergue des problématiques, contraintes et synergies liées aux projets ;
- Harmonisation, coordination et ordonnancement des projets suivant les problématiques définies au préalable ;
- Planification et hiérarchisation.

Phase 4 : EVALUATION

- Evaluation des projets sur les options d'harmonisation retenue ;
- Mises à jour des éléments de la phase 1.

II. Contenu de la mission d'étude pour l'élaboration du schéma directeur de développement économique de Cap Excellence :

Éléments de contexte et d'introduction : Situation et organisation du territoire replacé dans son contexte géopolitique (Caraïbe) régional, rappel des orientations des schémas et plans concernant le

territoire et la thématique...

Phase 1 : DIAGNOSTIC ET ETAT DES LIEUX

- Evaluation de l'offre actuelle ;
- Evaluation de la demande actuelle ;
- Evaluation de la gouvernance des politiques économiques.

Conclusion : identification des manques (typologie, dimensionnement, caractéristiques).

Phase 2 : ORIENTATIONS ET PROSPECTIVES

- Evaluation de l'offre future potentielle ;
- Evaluation de la demande future ;
- Evaluation des possibilités de développement de filières et d'activités innovantes.

Conclusion : identification des manques, des complémentarités et éventuelles redondances, des potentialités et des perspectives de croissance et de création d'emploi.

Phase 3 : PRECONISATIONS ET PLAN D'ACTION

- Formalisation des axes et programmations du schéma directeur de développement économique
- Indication des pistes de développement par filière en précisant, pour chacune, le processus de mise en œuvre ;
- Recommandation sur les dispositions particulières concernant la zone franche urbaine (ZFU) ;
- Indication des potentialités et modalités de développement, identifiant particulièrement les principes visant à la synergie entre les projets ;
- Recommandation sur la gouvernance territoriale visant l'optimisation des orientations du schéma directeur ;
- Organisation des actions : planification ; élaboration de fiches ayant un caractère opérationnel (thèmes, objectifs, partenariats, modalités, coût, financement, échéancier...) ; conditions de suivi et d'évaluation.

Conclusion : définition opérationnelle du schéma directeur de développement économique : programmations ; actions à mettre en œuvre ; gouvernance ; suivi ; évaluation.

Phase 4 : ANALYSE DES IMPACTS

- Au niveau des projets et nouveaux besoins en termes de consommation foncière, d'assainissement / eau potable, de déplacements, d'emplois et de conjoncture économique, de gestion envisagée, de coût... ;
- Au niveau de la croissance du tissu économique ;
- Au niveau des recettes fiscales potentielles ;
- Au niveau des créations d'emploi, d'activités et de filières nouvelles.

(ces derniers éléments seront mobilisés dans le cadre de la réflexion élargie envisagée pour l'élaboration du SCOT à moyen terme)

Résultats attendus

Acquérir une meilleure maîtrise et harmonisation des projets et initiatives d'aménagement en cours et envisagés sur le territoire et qui ont un impact économique ;

Organiser la concertation sur le suivi et la mesure de l'impact des projets et initiatives d'aménagement en cours ou envisagés sur le territoire qui ont un impact économique ;

Définir une stratégie de développement économique cohérente et partagée au sein de l'agglomération permettant de nourrir l'élaboration à moyen terme d'un SCOT :

- Evaluer le potentiel et la cohérence des projets d'activités commerciales, non commerciales et

d'équipements publics au sein de l'agglomération ;

- par une lecture transversale des différents enjeux, orientations et moyens à mettre en œuvre ;
- tout en identifiant particulièrement le rôle et les fonctions des actions initiées au sein des quartiers visés par les projets de rénovation urbaine ;
- et en tenant compte des orientations / préconisations des différents schémas ou plans (SAR, SRDE, PLU).

Périmètre d'étude : au delà des 2 communes de Pointe-à-Pitre et des Abymes, étendre l'analyse aux zones d'activités de Baie-Mahault (dont ZIC de Jarry, Destrellan...) et du Gosier.

Items analysés : activités commerciales

- activités non commerciales (TPE, PME, bureaux, espaces de congrès, restauration,...)
- équipements de services publics (crèches, écoles, mairies, bureaux de Poste, CHU, espaces verts, vie des quartiers...)

2. *GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION*

Maîtres d'ouvrage / gouvernance / management de l'action

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Cap Excellence
Gouvernance :
Composition comité de pilotage
Communauté d'agglomération Cap Excellence ; villes des Abymes, de Pointe-à-Pitre, de Baie-Mahault et du Gosier ; Etat (sous-préfecture, direction de l'équipement de l'aménagement et du logement) ; conseil régional ; conseil général ; chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe (CCIIG) ; chambre des métiers et de l'artisanat ; chambre d'agriculture ; Caisse des Dépôts et Consignations ; Guadeloupe Expansion (agence régionale de développement économique).

Partenaires

Les membres du comité de pilotage désignés ci-dessus ;
Les instances consultatives : commissions « développement économique » des villes et de l'EPCI ; associations de commerçants ; fédérations d'associations d'usagers et de consommateurs ; organismes socioprofessionnels (professions libérales, patrons, salariés)…

Début de l'opération

Attribution des marchés :
- Cellule d'harmonisation des projets : Janvier 2012
- Schéma directeur de développement économique : Fin du 1er trimestre 2012

Délai de réalisation

- Cellule d'harmonisation des projets : 12 mois
- Schéma directeur de développement économique : 18 mois

Coût de l'action : volet « cellule d'harmonisation des projets »

Principaux postes de dépenses	Montant €
Diagnostic	36 000,00
Synthèse et suivi	27 000,00
Harmonisation et coordination des projets	90 000,00
Evaluation	27 000,00

TOTAL	**180 000,00**

Indicateurs de suivi qualitatifs /quantitatifs du volet « cellule d'harmonisation des projets »
- Rapport d'analyse sur les 10 principaux projets présenté fin février 2012 ; - La démarche doit conduire à la réalisation d'une séance de travail technique par mois ; - La démarche doit conduire à la réalisation d'une séance de travail du comité de pilotage chaque trimestre, la première durant le premier trimestre 2012 ; - Mesure des évolutions dans la conception de chaque projet identifiées entre, d'une part, le moment de l'audition préalable et, d'autre part, la séance de travail conclusive intéressant chaque porteur de projet ; - Rendu des rapports d'étape : Fin janvier 2012 – mars 2012 – juin 2012 ; - Rendu d'un rapport final et de préconisations : octobre 2012.

Coût de l'action : volet « schéma directeur de développement économique »	
Principaux postes de dépenses	**Montant €**
Diagnostic du territoire	60 000,00
Orientation et prospectives	50 000,00
Déclinaison en plan d'action, analyse des impacts et communication	50 000,00
TOTAL	**160 000,00**

Indicateurs de suivi qualitatifs/quantitatifs du volet « schéma directeur de développement économique »
- Mobilisation des partenaires du développement économique (institutions publiques, entreprises, socioprofessionnels) durant le deuxième trimestre 2012 ; - Présentation d'un rapport d'étape (diagnostic du territoire, compte-rendu des consultations) et mobilisation des instances politiques et consultatives : juin 2012 ; - Présentation d'un rapport d'étape (orientations et prospectives) et mobilisation des instances politiques et consultatives : septembre 2012 ; - Rendu et présentation du schéma directeur de développement économique aux instances politiques et consultatives : novembre/décembre 2012 ; - Validation et communication du schéma : janvier à mars 2013.

Service Instructeur / Certificateur	**DREAL**

3. *PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION*

Village de pêcheurs de Lauricisque	**Financement €**	**%**
ETAT PLR	138 000 €	41%
Communauté d'Agglomération Cap Excellence	68 000 €	20%
Europe (FEDER-FEP)	54 000 €	16%
Etat (DEAL)	80 000 €	23%
Coût TOTAL	**340 000 €**	**100%**

PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE